

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Votre enfant est recruté ou poursuit son activité de Jeunes Sapeurs Pompiers au sein de la Section de St SORLIN _LAGNIEU, et je vous remercie de la confiance que vous accordez aux bénévoles qui encadrent cette activité très prisée.

Comme vous l'avez certainement identifié, les activités de Sapeurs Pompiers sont soumises à l'application de la Loi sur le parcours vaccinal obligatoire, et les JSP âgés de plus de 12 ans n'échappent pas à cette règle.

Aussi, afin de respecter les règles en vigueur, je vous invite à me transmettre **dans les + brefs délais** à l'adresse suivante les attestations du parcours vaccinal (injection 1/1 ou injection 1/2 + 2/2) : lagnieu@sdis01.fr

Ces attestations seront centralisées par mes soins et transmises au Service Médical de Santé afin de tenir à jour la liste des SP du Corps Départemental. Elles seront soumises au respect du secret médical (comme pour tous Sapeur Pompier).

J'attire toutefois votre attention sur le fait et conformément à la Loi que tous Sapeurs Pompiers / JSP n'ayant pas achevé son parcours vaccinal au 15 Octobre 2021 ne pourra plus occuper d'activités quelques soient au profit du SDIS01, et ce jusqu'à achèvement de sa vaccination.

Le président de l'association et moi même restons à votre disposition et votre écoute afin de recueillir les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.

En vous remerciant par avance de votre retour, je vous souhaite une belle journée et espère vous rencontrer prochainement.

Bien Cordialement

Guillaume BUSSY

Lieutenant de 1ère Classe Guillaume BUSSY
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AIN
Groupement BUGÉY
Chef de CIS LAGNIEU
Adjoint au chef de CIS AMBERIEU en BUGÉY
T: 04.74.38.74.72
M: 07.72.24.97.49. / 06.03.60.93.00
guillaume.bussy@sdis01.fr